

DEMARCHES D'URBANISME MON GUICHET EN LIGNE



@ PARTIR DU
1ER JANVIER 2022

AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire, de démolir, d'aménager,
déclaration d'intention d'aliéner, déclaration
préalable & certificat d'urbanisme.

UN PROJET

Je désire construire, agrandir, modifier un bâtiment, réaliser une piscine, une clôture, démolir ou aménager un terrain, savoir si mon projet est réalisable et obtenir un permis, une déclaration ou un certificat.

Je fais mes démarches en ligne...

DEMARCHES EN LIGNE

SIMPLICITÉ

Sans déplacement, à tout moment, en journée comme en soirée ou même le week-end, je dépose ma demande.

RAPIDITÉ

Les délais d'envoi sont réduits par rapport à un dossier « papier » et j'obtiens une décision plus rapidement.

SUIVI

Je suis l'évolution de mon dossier en ligne.

GUICHET UNIQUE

La mairie concernée par le lieu de votre projet reste le guichet unique de votre demande. Les dossiers déposés en ligne ou en papier y seront réceptionnés.

La C3PF instruit la demande. **Le maire reste signataire** au regard des documents d'urbanisme opposables.

1 } CREATION DU COMPTE

Je me rends sur.

<https://gnau36.operis.fr/pnroise/gnau/?ref=Carnelle#/>
En quelques clics, le compte est validé.

2 } DESCRIPTION DU PROJET

Je remplis les renseignements concernant l'identité du demandeur, son adresse mail, la localisation du projet...

3 } TELECHARGEMENT DES PIECES

Je charge les pièces (plans, documents, photographies) nécessaires à la construction du dossier.

4 } VALIDATION

Je valide le dossier, il est réceptionné instantanément par la commune concernée par le projet.

5 } CONFIRMATION

La procédure est terminée. Je reçois deux e-mails : l'un qui atteste de l'enregistrement du dossier, l'autre qui vaut récépissé de dépôt.

MON GUICHET EN LIGNE UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS

LA C3PF ACCOMPAGNE LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Architectes, notaires,
maîtres d'œuvre, géomètres...



NOUS CONTACTER

urbanisme@c3pf.fr